



CONDITION GÉNÉRALE DE VENTE

Article 1 : Siège social

Le siège social de Motion Lab Studio est situé à l'adresse suivante : 3 rue Théron de Montauge, 31200 Toulouse.

Article 2 : Admission & Adhésion

Admission:

Pour être adhérent(e), il faut s'acquitter de l'adhésion et avoir réglé le(s) cours pour le(s)quel(s) vous êtes inscrit(e). La validité de l'adhésion est d'une année scolaire, de début septembre à début juin. La pré-inscription aux cours se fait directement à l'école. Pour valider votre inscription, il vous est demandé de vous présenter aux permanences de l'école muni(e) de ces documents (certificat médical, carte d'identité / passeport et photo d'identité...) et de votre mode de paiement (CB / chèque / chèque sport / chèque vacances / espèces). Les inscriptions en cours d'année sont dépendantes des places disponibles.

Conditions d'inscriptions

Les tarifs « adhésion et cotisation » sont fixés en début de saison. Les tarifs sont mentionnés le site Internet de Motion Lab Studio. Les inscriptions se font sur la durée de validité de votre forfait ou de votre cartes de cours.

En cas d'abandon de l'élève peu importe les raisons, aucun remboursement ne sera effectué. Toute inscription est définitive.

Le règlement des cours peut s'effectuer au choix de 1 à 4 versements par chèque ou via notre financement Natixis. Tous les versements sont exigibles à l'inscription. Motion Lab Studio s'engage à encaisser les paiements aux échéances prévues et s'engage à ne diffuser en aucune façon les informations personnelles concernant ses adhérents.

Toutes les infos concernant les différents tarifs, les modes de paiement, les justificatifs dont vous aurez besoin pour les tarifs réduits, en cliquant sur le lien suivant : [tarifs](#)

RADIATION : La qualité d'adhérent se perd sans indemnité en cas de : • Non-paiement des cotisations • Détournement des biens, des moyens, ou du nom de l'école à des fins personnelles • Non-respect des locaux et du matériel • Agissements dangereux contre soi ou contre un tiers • Tout motif grave tels que propos diffamatoires à l'égard d'un élève ou des professeurs.

Article 3 : Assurance & Certificat médical & Mineurs

Toutes les activités proposées par Motion Lab Studio sont assurées auprès de Maaf Pro. Les adhérents doivent avoir leur propre assurance « responsabilité civile » afin d'être couverts s'ils se blessent seuls lors des activités proposées. Les adhérents sont aussi tenus d'avoir un certificat médical pour participer aux cours.

Urgence médicale :

Toute personne qui participe aux cours dans l'établissement reconnaît être apte à pratiquer l'activité pour laquelle elle est inscrite même si aucun certificat médical n'a été fourni. L'école et ses professeurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'un malaise ou d'une blessure accidentelle. En cas d'urgence médicale, le professeur alertera les secours, en faisant le 18 ou le 15 pour un transport à l'hôpital le plus proche. Il vous appartient de nous faire savoir par écrit si vous souhaitez un autre centre de soins.

Mineurs

Il est demandé aux parents de ne pas être présents pendant les cours et les entraînements sauf au premier cours de l'année. Le professeur a toute autorité pour demander aux parents de sortir de la salle de cours. Si le professeur tolère la présence des parents, ceux-ci ne peuvent en aucun cas intervenir de quelque façon que ce soit sur le déroulement des cours, notamment en faisant des signes ou en donnant des conseils aux enfants. Les responsables légaux sont priés de signer eux-mêmes la fiche de renseignements relative à leur enfant/adolescent.

En inscrivant votre enfant vous

- Autorisez votre enfant à pratiquer les activités de danse choisies.
- Êtes informés:
 - que leur prise en charge par s'effectue uniquement à l'accueil et non à l'extérieur des locaux.
 - que cette prise en charge est limitée strictement à la durée de l'activité.
 - qu'un enfant ne peut pas participer à une activité quelle qu'elle soit, sans que les formalités d'inscription aient été faites auprès du responsable de 'Administration.
 - Avoir pris connaissance du règlement intérieur.
 - Que vous devez souscrire à une assurance responsabilité civile pour l'enfant ou l'adolescent
 - Que les adultes professionnels et bénévoles de la structure Motion Lab Studio peuvent utiliser dans le cadre pédagogique (journal, site Internet, publications, reportages) des photos de votre enfant prises au cours des activités.

Adultes

En vous inscrivant (pour un cours ou pour un cours d'essai) vous déclarez

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur.
- Que vous devez souscrire à une assurance responsabilité civile
- Que les adultes professionnels et bénévoles de la structure Marseille Danse Academy peuvent utiliser les photos et vidéos prises pendant l'activité pour la promotion des cours événement stage ou soirées.

Si vous ne souhaitez pas figurer sur les photos ou vidéos merci de préciser en amont si vous ne voulez pas vous prendre en photo et/ou vidéos pour toute inscription que ce soit pour un cours ou un cours d'essai avant la diffusion des photos et ou vidéos.

Article 4 : Les produits « Cours de danse » et « stages ou événements »

Différents types de produits sont proposés pour satisfaire notre clientèle.

1) Produits « Stages/Événements »

- Les stages sont des cours proposés sur des dates ponctuelles pendant l'année. Les stages vous permettent de découvrir de nouvelles danses ou d'approfondir votre danse. Les stages sont complémentaires aux cours mais ne peut en aucun cas remplacer des cours. Ils sont accessible aux détenteurs de cartes de 20 ou 50 cours.
- On propose des événements pendant l'année. Les événements permettent de mettre l'emphase sur une danse ou plusieurs danses avec des profs internationaux ou nationaux et permettent la rencontre avec des danseurs d'autres villes de France ou d'Europe.

2) Produits « Cours à l'année »

Il existe 2 types d'adhésions pour les cours à l'année:

- Les forfaits de cours qui donnent accès au(x) cours choisi(s) sur un trimestre ou à l'année. Ces cours sont de 1h30. L'élève doit choisir

les cours qu'il ou elle souhaite suivre.

– Les cartes de cours de 5, 10, 20 ou 50 cours qui permettent à l'adhérent(e) de suivre les cours souhaités dans la limite du nombre de cours chargés sur sa carte ainsi que de la date limite de validité de celle-ci. (Voir tous les détails [ici](#))

Nous ne produisons pas de spectacles de fin d'année afin que vous puissiez profiter pleinement de tous vos cours tout au long de l'année.

Tout(e) adhérent(e) à Motion Lab Studio ne pourra assister qu'aux cours auxquels il/elle est inscrit(e) (après règlement de la cotisation). Toute modification d'abonnement devra être faite en accord préalable avec la direction de Motion Lab Studio. Avant de s'inscrire, il est permis de participer aux cours d'essai pendant la semaine portes ouvertes.

Il y aura de cours pendant les premières semaines des vacances scolaires sauf pour les vacances de Noël ou si le professeur doit rattraper un cours.

Par respect pour le professeur et les autres élèves d'un cours, Il est demandé d'être ponctuel et de porter attention aux indications et aux conseils des professeurs. La qualité de l'écoute est garante d'une bonne progression. Afin de ne pas freiner la progression d'un cours, tout adhérent s'engage à ne participer qu'aux cours correspondant réellement à son niveau. En cas de doute, il est nécessaire de solliciter l'avis du professeur de danse qui est seul juge.

Il est interdit de filmer les cours, sauf si le professeur l'autorise.

Notes importants concernant les cours :

Tous les cours durent 1h30min et sont dispensés de septembre à juin.

Article 5 : Matériel et locaux

Motion Lab Studio utilise demande aux adhérents de débarrasser (bouteilles, serviettes, vêtement), de ranger (chaises et tables), et de laisser les salles propres (notamment les sanitaires), après les activités et leur passage.

Le matériel de sonorisation, appartenant à Motion Lab studio, est laissé sous la responsabilité du professeur qui dispense le cours et ne doit être manipulé par l'adhérent.

En cas de dégradation, des locaux, ou du matériel de sonorisation, Motion Lab studio demandera réparation, matérielle ou financière, aux responsables des dégâts. **De même, les chaussures d'intérieur (ou chaussettes) sont obligatoires pour tous les cours qui sont proposés, par respect du parquet de danse.**

Article 6 : Remboursement

Toute inscription aux cours, stages ou événements est définitive.

Toute inscription est définitive et aucun remboursement n'est possible (quelque soit la raison personnelle) sauf si Motion Lab Studio annule un cours et dans ce cas nous vous rembourserons le cours annulé au prorata des cours restants.

Motion Lab studio se réserve la liberté de modifier le planning des cours, ou d'annuler un ou plusieurs cours en fonction des événements (indisponibilité du professeur, nombre d'élèves insuffisants, etc.). **Si un cours est annulé pour ces diverses raisons, Motion Lab studio procédera au remboursement au prorata des cours restants pour les abonnements à une danse.**

En cas de pandémie ou fermeture administrative liée à une pandémie (donc indépendant de notre volonté):

- Différents modes de rattrapage lors des vacances: Les cours pourront être rattrapés pendant les vacances scolaires, vacances de la Toussaint, vacances de Noël, vacances de février, vacances de Pâques.
- La date de fin de cours pourra être prolongée jusqu'à fin juillet au lieu de début juin si les cours n'auront pas pu être rattrapés pendant les vacances
- Les cours pourront être dispensés en live s'il y a un confinement via l'application Motion Live Tv et/ou seront rattrapés pendant les vacances scolaires (cf ci-dessus). Ce sera aux élèves de s'adapter au mode de "rattrapage" du professeur de danse.
- Des stages de rattrapage ou des cours en extérieurs pourront être mis en place.
- Si les cours n'ont pu être rattrapés (soit par visio, soit pendant les vacances, soit pendant le mois de juillet ou par des stages), dans ce cas là **on vous proposera soit un remboursement sous forme d'avoir sur la prochaine saison valable 6 mois pour la saison 2022-2023**, soit un remboursement pour les cours non dispensés (en déduisant 10€/h par cours) pour des cas de forces majeures tels qu'une intervention chirurgicale donnant droit à un arrêt de travail d'au

moins 3 mois ou un déménagement à plus de 50 km du précédent logement. Dans ces cas là ,merci d'envoyer les justificatifs en recommandé avec accusé de réception.

- A noter que les frais d'adhésion (20€) sont non compressibles et seront automatiquement déduits ainsi que la TVA (20%).

Merci de noter que si les profs font des cours de rattrapage pendant les vacances et que l'adhérent ne peut pas assister au cours de rattrapage dans ce cas là l'adhérent ne peut en aucun cas prétendre à un remboursement car le professeur aura été rémunéré pour sa prestation.

Article 7 : Procédures disciplinaires

La direction de Motion Lab Studio se réserve le droit d'exclure à tout moment un adhérent pour les motifs suivants sans aucun remboursement possible : Trouble de l'ordre moral, Comportement et agissement entraînant la perturbation des cours, ou de l'organisation de Motion Lab Studio, Attitude et gestes déplacés ou équivoques, Dégradations des locaux ou du matériel, Défaut de paiement, Chèques impayés non compensés ou volés.

Article 8 : Modification du règlement intérieur

Toute demande de modification du présent règlement devra faire l'objet d'un courrier adressé au responsable de Motion Lab Studio. La validation par le conseil d'administration de la modification sera enregistrée dans le compte-rendu de réunion et sera intégrée dans le règlement intérieur de la saison suivante.

En vous inscrivant vous vous engagez à être apte à l'activité à laquelle vous vous être inscrits (es) et également à avoir votre propre assurance responsabilité civile.

Motion Lab Studio.